



Commune de Saint-Maixant

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil six, le 4 décembre, le Conseil Municipal de SAINT-MAIXANT légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de **Mme Nicole Pallier, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.11.2006

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7

PRESENTS : Nicole PALLIER, Robert DUPRAT, , Françoise ROUDIER, Dominique BARAIGE, Alain MARCHON, Eric POPE ; Vincent RIMAREIX

EXCUSES : Alain MIGOT ayant donné procuration à Eric Pope, Patricia Chambet ayant donné procuration à Nicole Pallier

ABSENTS : Jean-Pierre Panet, Alain Julien

OBJET : **Motion concernant la desserte ferroviaire du Limousin.**

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif -La ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- La modernisation de la ligne historique « La Souterraine-Chateauroux-Vierzon - Paris » avec pour objectif de placer la Souterraine à 2 heures de Paris.
- L'aménagement de la ligne Guéret-Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification.
- Une meilleure interconnexion entre le TER bis interrégional desservant la Façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances, Evaux, Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Pour copie conforme
Fait à Saint-Maixant le 10.12.2006

Le Maire
Nicole Pallier



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
SAINT-DOMET
23190 SAINT-DOMET
Tél./Fax : 05.55.67.67.81



Nombre de Conseillers :

en exercice 9

présents 8

votants 8

L'an deux mil six

le : vingt quatre novembre

le Conseil municipal de la commune de Saint-Domet

dûment convoqué, s'est réuni en session

ordinaire.

à la Mairie, sous la présidence de M. Timbert Michel

Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 novembre 2006

OBJET :

Motion

PRÉSENTS : MM. Bugadoux H., Collin M., Delarbre H.,

Moreau M.H., Billard J.E., Périchon M.T., Romain A.

Absent : M. Lacôte S.

M. Bugadoux Henri a été élu secrétaire

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la motion approuvée par le conseil municipal de la souterraine relative aux nécessaires aménagements ferroviaires dans le département.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité adopte cette motion

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le : _____

Publié ou Notifié

le : _____

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le _____

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 novembre 2006

Le Maire,



MOTION

«

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris - Orléans - Châteauroux - La Souterraine - Limoges - Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux - Guéret - Lyon et de la ligne Ussel - Montluçon.

Les Elus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges - pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

»